

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 23 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
19 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE
19 janvier 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, RENARD Annie, ROSSE Sandrine,
TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, MORIZEAU
Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Etaient absents :

Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et Monsieur DE AGUIAR
Séraphin (pouvoir donné à Madame RENARD Annie)

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2023/01

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

OBJET DE LA
DELIBERATION :

Budget primitif – Etat
des restes à réaliser 2022

Le Maire expose que la clôture du budget d'investissement 2022
intervenant le 31 décembre 2022, il convient, pour assurer le
paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des
recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre,
d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à
reporter sur l'exercice 2023 lors du vote du budget, suivant tableau ci-
dessous :

MARCHÉS	DÉPENSES RESTANT A ENGAGER 2022	N° COMPTE MS7	SUBVENTIONS RESTANT A PERCEVOIR 2022	N° COMPTE
Réhabilitation de la sente piétonne de la rue des Bruyères à l'usine Ouest Industrie				
FONDS DE CONCOURS CHARTRES METROPOLE			2 716.00	13251
Travaux de réfection de la voirie et aménagement des trottoirs place des Bruyères				
FDI (43% de la dépense HT)			10 756.00	1323
FONDS DE CONCOURS CHARTRES METROPOLE			6 253.00	13251
Travaux de remplacement d'une alarme - Eglise Saint-Rémy				
Devis QUBINNEC & Fils	2 014.06 €	2131		
FONDS DE CONCOURS CHARTRES METROPOLE			839.00	13251
Eclairage sente piétonne menant à l'école				
Devis TARDIVEAU ELECTRICITE n° DEV-2022- 0110	1 740.72 €	2158		
Remplacement PC Bureau du Maire				
Devis PRSOFT n° DE19001443	1 684.38 €	2183		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

Contrat de conduite d'opération - Salle Polyvalente (Montant 20.500 € HT/24.600 € TTC)				
SPL Chartres Aménagement	24 600.00 €	203		
Marché 2022 001 - Maîtrise d'œuvre - Salle Polyvalente (Montant 42.000 € HT/50.400 € TTC)				
YDA - Yolaine DIDOU Architecture	50 400.00 €	203		
Marché 2022 002 - Missions géotechniques - Salle Polyvalente (Montant 4.890 € HT/5.868€ TTC)				
Ginger CEBTP	5 868.00 €	203		
	86 307.16 €			20 564.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

1. ADOPTE les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget général à reporter ressort à **86.307,16 €**

- le montant des recettes d'investissement du budget général à reporter ressort à **20.564,00 €**

2. AUTORISE le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

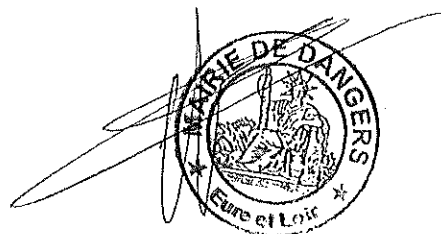
3. DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 23 janvier 2023

Le Maire,
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212801286-20230123-202301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 23 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
19 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE
19 janvier 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, RENARD Annie, ROSSE Sandrine,
TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, MORIZEAU
Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Etaient absents :

Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et Monsieur DE AGUIAR
Séraphin (pouvoir donné à Madame RENARD Annie)

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2023/02

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

Le Maire rappelle :

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**Construction Salle
polyvalente associative**

**Modification enveloppe
financière**

Lors de la réunion du 26 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé
de mener une réflexion sur la construction d'une salle polyvalente
associative afin d'offrir aux associations de la Commune et des
communes alentours un espace où exercer leurs activités. Cette salle
servira également à accueillir des événements ponctuels de la
Commune, tels que des petites réceptions (accueil nouveaux
habitants, banquet communal, accueil des familles lors d'obsèques,
etc...). Elle pourra également être mise à disposition des entreprises
de la Commune et des communes alentours.

Par délibération n° 2021/35 du 26 octobre 2021, le Conseil municipal
a confié à la SPL Chartres Aménagement une mission d'assistance à
maîtrise d'ouvrage afin de l'assister durant les différentes phases de
l'opération.

Par délibération n° 2022/15 du 15 février 2022, le Conseil municipal
a autorisé le Maire à effectuer la publication d'un marché à procédure
adaptée sous le numéro 2022 001 ayant pour objet la mission de
maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la salle polyvalente
associative de Dangers, qui a été attribué, par délibération n° 2022/28
du 31 mai 2022, à l'agence YDA – Yolaine Didou Architecture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

Suivant avant-projet définitif du 16 décembre 2022 présenté par
YDA, le projet ci-après est arrêté : construction d'une salle d'environ
80m², avec bloc sanitaire, cuisine, rangements, local entretien et un
préau extérieur, l'ensemble de la surface construite totale
représentant environ 220 m².

Lors de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2022, le
Maire a présenté une enveloppe financière avec un montant estimé de
travaux de 496.000 € HT.

Après échanges avec le maître d'œuvre YDA, il s'est avéré que les branchements des réseaux n'avaient pas été pris en compte dans cette estimation.

Par ailleurs, il serait possible d'obtenir une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour tous les travaux d'isolation des bâtiments et de renforcement de l'autonomie énergétique notamment du point de vue des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques notamment). Enfin, le montant estimé du fonds de concours de Chartres Métropole est recalculé, la base subventionnable n'intégrant pas les assurances et aléas.

En conséquence, le Maire présente au Conseil municipal une nouvelle enveloppe financière, incluant un montant supplémentaire de 10.000 € au titre de réseaux et prenant en compte les ajustements de subvention et de fonds de concours, ci-après détaillée :

DEPENSES	
Coût du projet estimé	
Travaux HT : Construction salle polyvalente associative	506.000 €
Etudes et honoraires HT	89.400 €
Assurances	10.000 €
Aléas & imprévus HT	20.000 €
TOTAL HT	625.400 €
TVA	125.080 €
TOTAL TTC	750.480 €
RECETTES	
Subvention du Département (estimée) Projets structurants (500.000€ x 30%)	150.000 €
Subventions Etat (estimée) DETR (450.000€ x 20%)	90.000 €
Subvention Etat (estimée) DSIL	90.000 €
Fonds de concours Chartres Métropole Investissement pour projets structurants (50% du reste à charge hors assurances et aléas)	132.700 €
TOTAL	462.700 €
RESTE A CHARGE HT	162.700 €
RESTE A CHARGE TTC	287.780 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCETPE** le nouveau montant de l'enveloppe financière arrêtée à la somme de 625.400 € HT, soit 750.480 TTC,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 23 janvier 2023

Le Maire,
André BELLAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 23 janvier 2023

DATE DE CONVOCA'ION
19 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE
19 janvier 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, RENARD Annie, ROSSE Sandrine,
TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, MORIZEAU
Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Etaient absents :

Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et Monsieur DE AGUIAR
Séraphin (pouvoir donné à Madame RENARD Annie)

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2023/03

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

Le Maire expose,

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**Construction d'une Salle
polyvalente associative –
Demande de subvention
du Département – Projet
structurant**

La commune de Dangers a décidé de mener une réflexion sur la
construction d'une salle polyvalente associative afin d'offrir aux
associations de la Commune et des communes alentours un espace où
exercer leurs activités. Cette salle servira également à accueillir des
événements ponctuels de la Commune, tels que des petites réceptions
(accueil nouveaux habitants, banquet communal, accueil des familles
lors d'obsèques, etc...). Elle pourra également être mise à disposition
des entreprises de la Commune et des communes alentours.

Le Département a adopté le règlement 2023 « Appel à projets –
Projets structurants » ayant pour but d'accompagner les projets qui
structurent le territoire et renforcent son attractivité.

Vu le règlement Appel à projets – Projets structurants 2023,
notamment la rubrique « Equipements structurants en matière de
service à la population » et la volonté du Département que les
équipements bénéficient à un large public dont les associations
locales, les établissements scolaires du secteur et le cas échéant
aux entreprises, permettant à la Commune de solliciter une
subvention à hauteur de 30% du montant HT, plafonnée à une
dépense de 1.000.000 € HT.

Vu la réunion de pré-arbitrage cantonale d'Illiers-Combray en date
du 19 décembre 2022, décidant de plafonner le montant
subventionnable, pour les projets structurants, à une dépense de
500.000 € HT,

Vu l'estimatif présenté par le maître d'œuvre YDA, Yolaine Didou
Architecture,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES HT		RECETTES	
Coût du projet	625.400 €	Conseil départemental – Projet structurant	150.000 €
		DETR	90.000 €
		DSIL	90.000 €
		Fonds de concours Chartres Métropole	132.700 €
		Reste à charge de la Commune	162.700 €
Total	625.400 €	Total	625.400 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **DEMANDE** au Maire de solliciter une subvention dans le cadre des « Appel à projets – Projets structurants » de 150.000 € auprès du Département ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 23 janvier 2023

Le Maire,
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 23 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
19 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE
19 janvier 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, RENARD Annie, ROSSE Sandrine,
TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, MORIZEAU
Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Etaient absents :

Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et Monsieur DE AGUIAR
Séraphin (pouvoir donné à Madame RENARD Annie)

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2023/04

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

Le Maire expose,

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**Construction d'une Salle
polyvalente associative –
Demande de subvention
de l'Etat – DETR/DSIL**

La commune de Dangers a décidé de mener une réflexion sur la
construction d'une salle polyvalente associative afin d'offrir aux
associations de la Commune et des communes alentours un espace où
exercer leurs activités. Cette salle servira également à accueillir des
événements ponctuels de la Commune, tels que des petites réceptions
(accueil nouveaux habitants, banquet communal, accueil des familles
lors d'obsèques, etc...). Elle pourra également être mise à disposition
des entreprises de la Commune et des communes alentours.

L'Etat, dans son action en faveur des collectivités territoriales,
soutient certains projets par le biais des subventions ci-après :

- **DETR** : Le règlement 2023 permet aux collectivités qui ont le
projet d'investir dans des équipements et services à la population,
d'obtenir une subvention de 20% pour un montant maximum de
450.000 € HT de travaux.

- **DSIL** : Cette dotation permet d'accompagner les collectivités dans
leurs projets structurants sur des thèmes tels que les travaux
d'isolation de bâtiments visant à diminuer leur consommation
énergétique et développer des énergies renouvelables.

Vu le règlement DETR 2023, notamment la catégorie 3
« Equipements et services à la population »,

Vu le règlement DSIL 2023, notamment la thématique 1
« Rénovation thermique, transition énergétique et développement des
énergies renouvelables »,

Vu l'estimatif présenté par le maître d'œuvre YDA, Yolaine Didou
Architecture,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES IIT		RECETTES	
Coût du projet	625.400 €	Conseil départemental – Projet structurant	150.000 €
		DETR	90.000 €
		DSIL	90.000 €
		Fonds de concours Chartres Métropole	132.700 €
		Reste à charge de la Commune	162.700 €
Total	625.400 €	Total	625.400 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

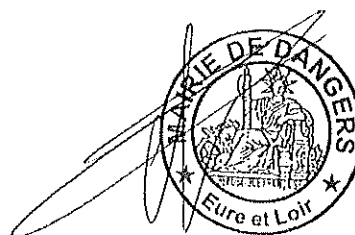
- **DEMANDE** au Maire de solliciter auprès de l'Etat :
 - ✓ une subvention dans le cadre des « **Equipements et services à la population** » de 90.000 € au titre de la **DETR** ;
 - ✓ une subvention dans le cadre des « **Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables** » de 90.000 € au titre de la **DSIL** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 23 janvier 2023

Le Maire,
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 23 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
19 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE
19 janvier 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, RENARD Annie, ROSSE Sandrine,
TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, MORIZEAU
Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Etaient absents :

Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et Monsieur DE AGUIAR
Séraphin (pouvoir donné à Madame RENARD Annie)

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2023/05

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

Le Maire expose,

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**Construction d'une salle
polyvalente associative**

**Demande de Fonds de
concours Chartres
Métropole**

La commune de Dangers a décidé de mener une réflexion sur la
construction d'une salle polyvalente associative afin d'offrir aux
associations de la Commune et des communes alentours un espace où
exercer leurs activités. Cette salle servira également à accueillir des
événements ponctuels de la Commune, tels que des petites réceptions
(accueil nouveaux habitants, banquet communal, accueil des familles
lors d'obsèques, etc...). Elle pourra également être mise à disposition
des entreprises de la Commune et des communes alentours.

La communauté d'agglomération Chartres Métropole a décidé de
consacrer une enveloppe de 1 million d'Euros au soutien de projets
d'envergure participant à l'attractivité du territoire.

Vu l'aide pouvant être apportée, par le biais de fonds de concours, à
des projets structurants des communes membres,

Vu l'estimatif présenté par le maître d'œuvre YDA, Yolaine Didou
Architecture,

Vu le plan de financement présenté en séance, ci-après rappelé :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES HT		RECETTES	
Coût du projet	625.400 €	Conseil départemental – Projet structurant	150.000 €
		DETR	90.000 €
		DSIL	90.000 €
		Fonds de concours Chartres Métropole	132.700 €
		Reste à charge de la Commune	162.700 €
Total	625.400 €	Total	625.400 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DEMANDE** au Maire de solliciter un fonds de concours de 132.700 €, auprès de Chartres Métropole ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 23 janvier 2023

Le Maire,
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212801286-20230123-202305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 23 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
19 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE
19 janvier 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, RENARD Annie, ROSSE Sandrine,
TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, MORIZEAU
Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Etaient absents :

Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et Monsieur DE AGUIAR
Séraphin (pouvoir donné à Madame RENARD Annie)

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2023/06

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

Le Maire expose :

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**Marché n° 2022/003 --
Missions de contrôle
technique
Salle polyvalente --
Attribution**

Par décision n° 2022/06, le Maire a informé le Conseil municipal de
la publication d'un marché à procédure adaptée (article L.2123-1 du
Code de la Commande Publique) sous le numéro 2022 003, d'un
montant prévisionnel de 3.000 € HT :

- **Objet du marché :** Missions de contrôle technique pour la
construction neuve d'une salle polyvalente de la commune de
Dangers.

- **Critères d'attribution du marché :**

- Critère « **Temps de présence et de production alloués aux différents éléments de mission** » (coefficient de pondération : 40% de la note finale) ;
- Critère « **Prix total des prestations** » (coefficient de pondération : 60% de la note finale).

Ce marché a fait l'objet d'une consultation simple en date du 24
novembre 2022 auprès de trois entreprises, avec une date limite de
dépôt des offres fixée au 12 décembre 2022.

Trois offres ont été reçues dans les délais :

- N° 1 -- ALEATEC/ ACTION PREVENTION RISK
- N° 2 -- APAVE
- N° 3 -- SOCOTEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

Après analyse des candidatures, l'offre du partenariat ALEATEC / ACTION PREVENTION RISK a été déclarée irrégulière au regard des documents demandés conformément au règlement de consultation, mais non communiqués par le candidat.

Suivant rapport d'analyse des offres et tableau de synthèse des notes ci-après :

Candidat	Prix H.T.	Temps 40 %	Prix 60 %	TOTAL	Classe ment
APAVE	7 720 € HT	15,56 / 20	9,95 / 20	12,19 / 20	2
SOCOTEC	3 840 € HT	13,71 / 20	20 / 20	17,49 / 20	1

après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

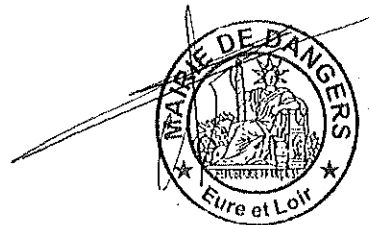
- **DECIDE** de déclarer recevable l'ensemble des offres, à l'exception de celle de ALEATEC / ACTION PREVENTION RISK ;
- **ACCEPTE** l'offre de la société SOCOTEC – 32 rue Jean Rostand – 28300 Mainvilliers, d'un montant de 3.840,00 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer et faire exécuter le marché 2022 003 et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 23 janvier 2023

Le Maire,
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 23 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
19 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE
19 janvier 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, RENARD Annie, ROSSE Sandrine,
TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, MORIZEAU
Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Etaient absents :

Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et Monsieur DE AGUIAR
Séraphin (pouvoir donné à Madame RENARD Annie)

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2023/07

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

Le Maire expose :

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**Marché n° 2022/004 –
Mission CSPS
Salle polyvalente –
Attribution**

Par décision n° 2022/07, le Maire a informé le Conseil municipal de
la publication d'un marché à procédure adaptée (article L.2123-1 du
Code de la Commande Publique) sous le numéro 2022 004, d'un
montant prévisionnel de 2.500 € HT :

- **Objet du marché :** Mission de Coordination de Sécurité et de
Protection de la Santé (CSPS) pour la construction neuve d'une salle
polyvalente de la commune de Dangers.

- Critères d'attribution du marché :

- Critère « **Temps de présence et de production alloués aux différents éléments de mission** » (coefficient de pondération : 40% de la note finale) ;
- Critère « **Cohérence du temps d'intervention proposé pour chaque phase du projet** » (coefficient de pondération : 20% de la note finale) ;
- Critère « **Prix total des prestations** » (coefficient de pondération : 30% de la note finale) ;
- Critère « **Cohérence des prix** » (coefficient de pondération : 10% de la note finale).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

Ce marché a fait l'objet d'une consultation simple en date du 24
novembre 2022 auprès de trois entreprises, avec une date limite de
dépôt des offres fixée au 12 décembre 2022.

Trois offres ont été reçues dans les délais :

N° 1 – YSEIS
N° 2 – ALEATEC
N° 3 – APAVE

Suivant rapport d'analyse des offres et tableau de synthèse des notes ci-après :

Candidat	Prix H.T.	Prix 30 %	Temps de présence 40%	Temps d'intervention 20%	Cohérence des prix 10 %	Total	Classement
YSEIS	9 257,50 €	3,24	4,80	4,00	2,00	14,04	3
ALEATEC	5 805,00 €	5,17	6,20	3,50	2,00	16,87	2
APAVE	5 005,00 €	6,00	6,04	4,00	1,75	17,79	1

après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

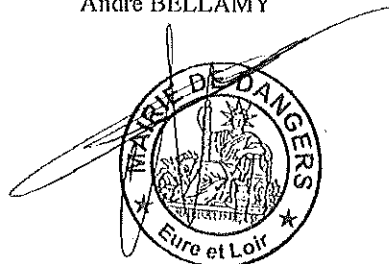
- **DECIDE** de déclarer recevable l'ensemble des offres ;
- **ACCEPTE** l'offre de la société APAVE – Zone d'Activités Le Vallier - 1 rue Jean Perrin - 28300 Mainvilliers, d'un montant de 5.005,00 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer et faire exécuter le marché 2022 004 et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 23 janvier 2023

Le Maire,
André BELLAMY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20230123-202307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 23 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
19 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE
19 janvier 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Étaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, RENARD Annie, ROSSE Sandrine,
TREBOUET Caroline, et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR
Séraphin, MORIZEAU Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

Était absente :

Madame LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2023/08

Secrétaire de séance : Monsieur ROBVEILLE Arnaud

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**Convention Fourrière
Départementale**

**Renouvellement du
01/01/2023 au 31/12/2025**

Le Maire rappelle que par délibération n° 2019/54 du 22 octobre
2019, il a été autorisé à signer une convention avec la Fourrière
Départementale pour la capture et l'hébergement des animaux errants
et/ou divagants ou dangereux sur la Commune.

La convention arrivant à son terme, le Maire propose de la renouveler
pour une durée de trois ans, aux mêmes tarifs que ceux prévus
initialement, à savoir pour une commune de 0 à 500 habitants, pour
l'hébergement et la capture, 1€/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des
membres présents :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement de la convention conclue avec la
Fourrière Départementale, pour un montant de 440€ au titre de
l'année 2023, suivant chiffres communiqués par l'Insee « populations
légalés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 » ;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention, établi pour
une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212601286-20230123-202308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Affichage : 30/01/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre
les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 23 janvier 2023

Le Maire,
André BELLAMY



